Municipalité
Paroisse de Senneterre

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors de la séance du 11 janvier 2021, le Conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Senneterre a adopté le règlement nº 276-2020 intitulé :

Règlement relatif au traitement des élus municipaux
et abrogeant le règlement nº 264-2018

Toute personne intéressé peut consulter ledit règlement au bureau municipal situé au 100, rue du Portage, Senneterre, et ce, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 de même que sur le site internet de la municipalité au www.paroissesenneterre.qc.ca dans l'onglet Administration / Règlements municipaux.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Senneterre, ce 12 janvier 2021.

Mélanie Hébert, Directrice générale et secrétaire-trésorière